



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

physique nucléaire

Question écrite n° 16256

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'évolution du dossier « Soleil ». Le ministre ayant évoqué à plusieurs reprises une décision pour la fin du premier semestre 1998, il lui demande quelles sont les décisions prises à ce jour sur ce sujet.

Texte de la réponse

La décision de construire une nouvelle machine de rayonnement synchrotron, de troisième génération, n'est pas encore prise. Elle doit être, en effet, précédée d'une réflexion approfondie, car le coût global de réalisation aura inévitablement des conséquences sur le budget général de la recherche, pendant plusieurs années. Par ailleurs, on doit aussi s'inquiéter de la pertinence de l'objectif consistant à réaliser une machine purement nationale alors que les très grands équipements devraient avoir une dimension européenne, notamment pour des raisons de coûts partagés. D'un autre côté, l'Europe disposera à terme de sept machines, et on doit donc s'interroger sur la nécessité d'en construire une huitième, alors qu'un minimum de concertation pourrait peut-être permettre de satisfaire l'ensemble des besoins européens. A titre de comparaison, les Etats-Unis ne disposent que de deux machines et n'envisagent pas d'aller au-delà. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a arrêté le projet Soleil, il y a quelques mois, parce que le dossier afférent ne donnait pas de réponse à ces questions. Il a donc demandé un complément d'analyse dont les conclusions doivent lui être fournies avant la fin du mois d'octobre. Une décision définitive sera prise alors.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16256

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3543

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4923